

4 • EUTROPHISATION DES COURS D'EAU

Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution

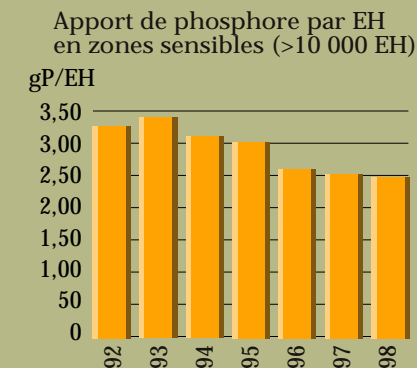
ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Réduire les flux à la source
Réduire des 2/3 les rejets de phosphore dans les milieux sensibles à l'eutrophisation, en référence aux rejets en 1995

OBJECTIFS DU SDAGE

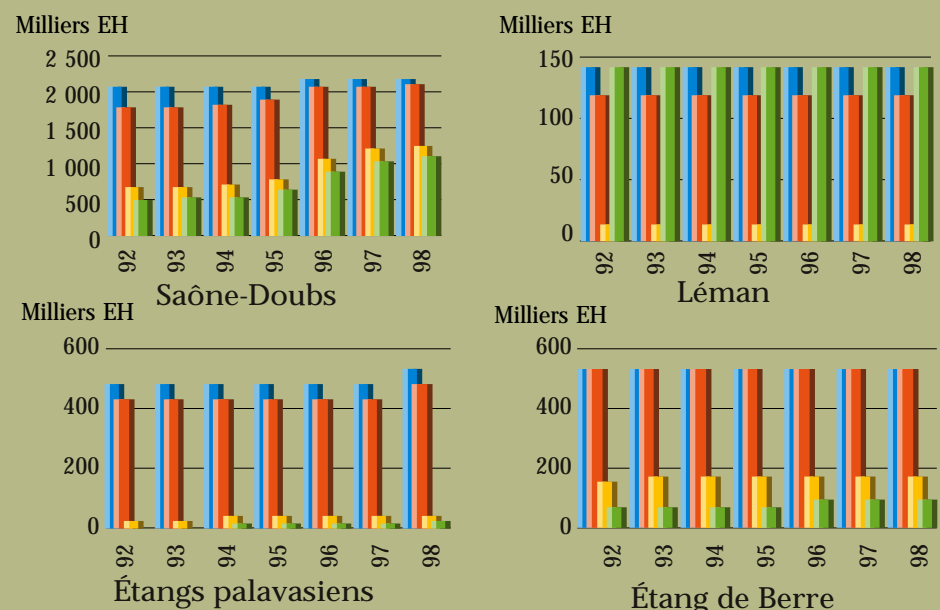
EUTRO 5 APPORT DE PHOSPHORE PAR EH évolution suite au développement des lessives sans phosphates

La diminution de l'apport de phosphore par habitant en raison de la réduction de la teneur en tri-phosphates dans les lessives entre 1992 et 1998 s'élève à 25%.



EUTRO 4 CAPACITÉS DE DÉPHOSPHATATION ET DE DÉNITRIFICATION stations d'épuration des collectivités > 10 000 EH

indicateur de réponse

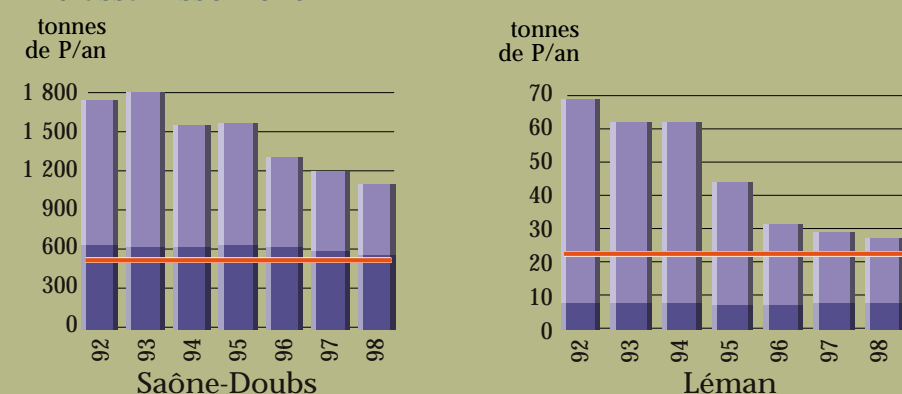


Dans les zones sensibles à l'eutrophisation, les agglomérations supérieures à 10 000 EH doivent s'équiper pour les eaux continentales de dispositifs de déphosphatation, et pour les eaux saumâtres de déphosphatation et de dénitrification. Généralement les deux dispositifs sont mis en place à la fois, sauf dans le bassin lémanique où seule la déphosphatation est nécessaire.

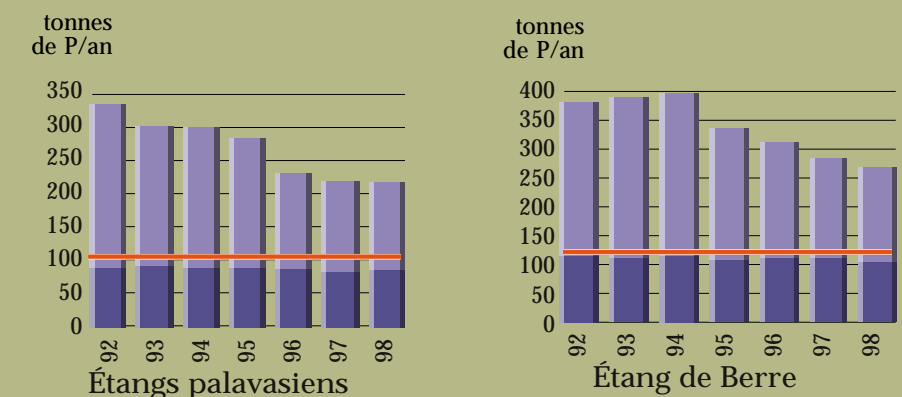
■ Capacité globale
■ Traitement biologique
■ Dénitrification
■ Déphosphatation

EUTRO 6 REJETS DE PHOSPHORE issus des ouvrages d'assainissement

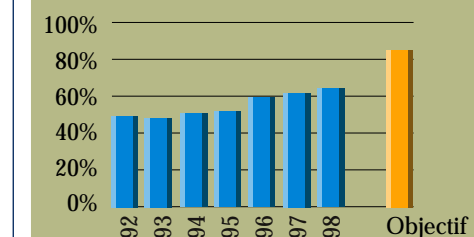
indicateur de réponse



■ Rejets des agglomérations > 10 000 EH
■ Rejets des agglomérations < 10 000 EH
— Objectif du SDAGE (ensemble des agglomérations)

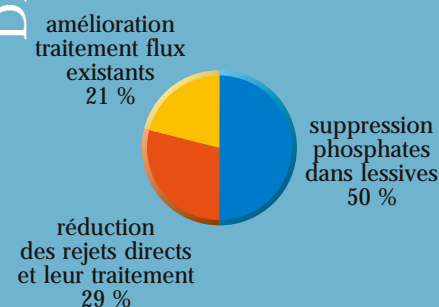


EUTRO 7 RENDEMENT D'ÉLIMINATION DU PHOSPHORE des stations d'épuration supérieures à 10 000 EH dans les zones sensibles



DIAGNOSTIC

Diverses contributions à la réduction des rejets de phosphore au milieu



La réduction de 37% des rejets de phosphore en zones sensibles s'explique par trois facteurs :

- réduction du phosphore dans les lessives : 50%
- suppression de rejets directs : 29%
- amélioration du traitement : 21%

En 1998 c'est globalement 30% de la capacité existante, en zones sensibles, qui est équipée en déphosphatation et 40% de la capacité des stations supérieures à 10 000 EH. Si dans la zone Léman l'ensemble des stations supérieures à 10 000 EH est équipé, dans les zones Étang de Berre et Étangs Palavasiens, il reste respectivement 9 et 6 installations à mettre à niveau, dont 1 à 2 représentent 50% de la capacité de la zone concernée. En revanche en zone Saône Doubs il s'agit de 30 installations supérieures à 10 000 EH à mettre à niveau, dont 4 représentent 50% de la capacité. Globalement les flux de phosphore ont été réduits de 37% en zones sensibles, et de 51% pour les agglomérations supérieures à 10 000 EH. Une réduction d'un facteur 2 est encore nécessaire pour atteindre l'objectif SDAGE. Pour la zone Léman, cela passe surtout par un meilleur fonctionnement des réseaux par temps de pluie, le rendement de déphosphatation étant déjà élevé (83%). Pour les 3 autres zones l'accent doit être mis sur la poursuite de la mise en œuvre de la déphosphatation sur les grosses unités (>10 000 EH), dont le rendement global est encore faible (55% à 65%). Une intervention sur les unités inférieures à 10 000 EH sera localement également nécessaire.